

Délibération n° 2019-25

Point de l'ordre du jour : V 5.1

Objet : Sorties d'inventaire

Vu le code de l'éducation notamment sa partie réglementaire sur le régime financier des EPSCP bénéficiant des responsabilités et compétences élargies (articles R719-51 à R719-112) ;

Vu le décret n° 2011-21 du 5 janvier 2011, modifié, relatif à l'École normale supérieure Paris-Saclay.

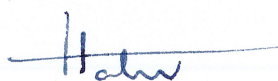
Vote unique :

Le conseil d'administration approuve les sorties d'inventaire des biens mentionnés au document annexé à la présente délibération.

Nombres de votants : 28
Pour : 28
Contre : 0
Abstentions : 0

Fait à Cachan, le 27 septembre 2019

Pour extrait conforme,
Le Président de l'École normale supérieure Paris-Saclay


Pierre-Paul ZALIO

Pièce jointe : Document sorties d'inventaire.

Classée au registre des délibérations sous la référence :

CA - 27.09.2019 - D.2019-25

Publiée sur le site internet de l'ENS Paris-Saclay le :

08/11/19

Rendue exécutoire compte tenu de la transmission au Ministère de l'Enseignement supérieur de la Recherche et de l'Innovation le : 18/10/19

Modalités de recours contre la présente délibération :

En application de l'article R.421-1 et suivants du code de justice administrative, la présente délibération pourra faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et /ou de sa publication, d'un recours gracieux auprès du Président de l'ENS Paris-Saclay, et/ou d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun.